

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3658

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais (Appel) - Soutien au réseau Lyon-Environnement dans le cadre de Pollutec 2006 (28 novembre au 2 décembre 2006)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Forte de ses 730 éco-entreprises et de plus de 11 000 emplois ; avec 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires, la région lyonnaise pèse, en France, près de 9 % dans le vaste secteur de l'environnement.

Dans le cadre de la démarche Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, la Communauté urbaine conduit depuis quelques années une politique de développement économique ciblée aux côtés des éco-acteurs de Lyon (groupes industriels et PME-PMI ; associations d'entreprises, groupements de recherche, institutions). Fédérés autour de l'Appel (association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais), ils forment aujourd'hui un réseau dense reflétant le dynamisme et le poids économique de la filière dans l'agglomération.

La Communauté urbaine apporte son concours au cluster notamment à travers :

- le soutien à Axelera - pôle de compétitivité chimie environnement à vocation mondiale (appui à l'animation de la structure, participation aux programmes de R et D -recherche et développement- et aux projets d'implantation),
- l'appui à l'Appel qui fédère aujourd'hui plus de 60 % des éco-entreprises lyonnaises (appui à l'animation des éco-acteurs et à l'organisation des universités d'été de l'environnement...),
- la participation au financement de la Cité de l'environnement et de l'analyse qui regroupera trois structures avec 400 permanents (chercheurs, ingénieurs, techniciens) : l'institut des sciences analytiques ; le centre européen de RMN (résonance magnétique nucléaire) à très hauts champs et le groupement du Cemagref de Lyon à Villeurbanne / la Doua.

De même, la Communauté urbaine est un partenaire majeur de Pollutec, premier salon mondial de l'équipement, des technologies et des services de l'environnement.

Avec plus de 65 000 visiteurs dont 25 000 étrangers et quelques 2 500 exposants en 2004, il s'agit du rendez-vous international des entreprises et des collectivités locales soucieuses d'acquérir de nouvelles technologies de pointe en environnement.

Cette année le salon Pollutec, organisé par Reed Exhibition, fêtera, à Lyon, ses 20 ans. A cette occasion, le réseau des acteurs de l'environnement, mobilisé autour de l'Appel, souhaite présenter le partenariat dénommé Pollutec Territorial qui vise à promouvoir le potentiel en environnement et ses compétences. C'est à ce titre que la Communauté urbaine est sollicitée.

L'Appel et le projet Pollutec Territorial

L'Appel, association loi 1901, créée en 1996 sur l'initiative de la Communauté urbaine et de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, a pour vocation de favoriser les échanges entre professionnels de l'environnement; la valorisation et la promotion de leurs savoir-faire et de leurs compétences et la mise en synergies des différents éco-acteurs (laboratoires de recherche, organismes de formations, institutions et monde industriel).

A ce propos, le conseil de Communauté a délibéré, le 17 janvier 2005, pour inscrire son soutien à l'animation développée par l'Appel dans une convention triennale 2005-2007. Pour l'année 2006, l'Appel s'est engagée à mobiliser les acteurs du réseau environnement de Lyon notamment en vue de proposer un projet commun pour Pollutec 2006 (cf. délibération n° 2006-3235 du 1er mars 2006).

Au terme de ce travail de mobilisation, de recensement des projets et de constitution d'une offre commune, l'Appel et les différents partenaires du réseau environnement, sont en capacité de proposer le partenariat Pollutec Territorial qui consiste à :

- promouvoir le potentiel en environnement de l'agglomération lyonnaise,
- mobiliser les éco-acteurs du territoire et favoriser un développement endogène,
- faciliter la réalisation de projets d'investissements et de partenariats internationaux et à créer une approche différenciante entre le salon Pollutec lyonnais et sa version parisienne.

Ce partenariat réunit l'association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais (Appel), Axelera, l'Aderly, l'Apورا, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon), la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI Rhône-Alpes), le comité de développement scientifique et technologique de la Doua (CDST de la Doua), l'institut des sciences appliquées (Insa de Lyon), la direction de la recherche, de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE Spiral), Envhironalp, l'entreprise Rhône-Alpes international (ERAI), le Medef Rhône, l'observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale) et l'union des industries chimiques Rhône-Alpes (UIC Rhône-Alpes).

Tenant compte de la forte actualité autour du pôle de compétitivité chimie environnement, le partenariat Pollutec Territorial propose de mener lors du salon, essentiellement autour d'Axelera, les actions suivantes :

- exposition collective du réseau et de ses services (regroupement des stands des acteurs autour du stand Grand Lyon dans le hall central, mutualisation d'espaces collectifs : bureaux, lecteurs de badges , stand PME-PMI innovantes...),
- organisation d'animations collectives (présentations, démonstrations, accueils de délégations, points presse...),
- valorisation internationale du réseau (convention d'affaires, visites de sites dans l'agglomération, rencontre avec d'autres pôles environnement...),
- supports de communication collectifs et promotion presse du réseau.

La Communauté urbaine souhaite soutenir cette initiative, portée par l'Appel, pour le compte du réseau environnement, car elle permet de fédérer l'ensemble de ces acteurs notamment autour du pôle de compétitivité chimie-environnement.

De plus, elle assure une visibilité territoriale concrète du réseau lyonnais.

Enfin, elle contribue à mettre en évidence et à proposer aux visiteurs du salon l'attractivité du territoire par la richesse et la diversité de son offre sur la filière.

Le budget prévisionnel de l'opération

Dépenses prévisionnelles	2006 (€ TTC)	Recettes prévisionnelles	2006 (€ TTC)
exposition collective des acteurs du réseau (dont stand PME-PMI innovantes)	22 000	PME-PMI innovantes (4 entités)	4 700
supports de communication collectifs	15 000	acteurs du réseau (Appel, Axelera ...)	1 800
		chambre de commerce et d'industrie de Lyon	7 500
promotion presse du réseau	7 000	Communauté urbaine de Lyon	30 000
convention d'affaires internationale	60 000	ERAI + région Rhône- Alpes	60 000
total charges prévisionnelles	104 000	total recettes prévisionnelles	104 000

L'Appel sollicite, au titre de l'année 2006, une participation exceptionnelle de la Communauté urbaine pour le projet Pollutec Territorial à hauteur de 30 000 € TTC (exposition collective du réseau dont stand TPE, supports de communication).

Les modalités d'évaluation

Le soutien de la Communauté urbaine à cette opération est accordé au titre de l'année 2006.

L'évaluation de l'opération sera menée selon les indicateurs suivants, notamment : le nombre d'entreprises et de centres de recherche qui auront été contactés et mobilisés par le réseau au titre du Pollutec Territorial, le nombre de participants et de visiteurs d'origine internationale. La mise en œuvre effective d'une communication concertée (supports, identité visuelle...), le nombre d'articles parus à propos de Pollutec Territorial dans la presse régionale, nationale et internationale ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais et au versement en une seule fois d'une subvention de 30 000 € TTC effectué après notification à l'association de la convention dûment signée par les parties et la transmission du budget prévisionnel.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention.

3° - La dépense correspondante de 30 000 € TTC sera inscrite au budget de la Communauté urbaine, par décision modificative - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0872.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,